

General Management

Descriptif de module

(Annexe 1 à la Directive concernant l'examen professionnel des spécialistes de la conduite d'équipe)

Compétence Les candidates et les candidats comprennent, analysent et interprètent la gestion organisationnelle de manière contextuelle, et en déduisent les besoins et possibilités d'agir qui en découlent à leur niveau de conduite.

Ils/elles comprennent, analysent et interprètent les chiffres de la comptabilité financière et d'exploitation, et en déduisent les mesures qui conviennent tout en tenant compte des attentes des principales parties prenantes.

Attestation de compétence Examen écrit individuel de 120 minutes

Objectifs pédagogiques Les candidates et candidats

- décrivent les notions fondamentales de la gestion organisationnelle (entre autres: l'efficacité, l'efficience, la productivité, la rentabilité) dans le contexte de leur niveau de conduite;
- évaluent le but et les objectifs de leur organisation, et en déduisent leur contribution pour créer de la plus-value à leur niveau de conduite;
- formulent des objectifs de manière adéquate (entre autres SMART) et évaluent les relations entre ceux-ci;
- orientent les processus les plus importants de leur niveau de conduite en fonction des besoins des clients et du marché;
- expliquent l'importance du marketing, respectivement de l'orientation client dans le cadre général de l'organisation, et à leur niveau de conduite;
- décrivent les caractéristiques élémentaires de l'approvisionnement (entre autres: le just in time, la gestion des stocks, les achats) et des marchés visé (entre autres: canaux de distribution, B2B, B2C);
- comprennent l'interaction entre économie (entre autres: maximisation du profit, Shareholder Value) et écologie (entre autres: durabilité, impact environnemental), et en déduisent les mesures correspondant à leur niveau de conduite;
- expliquent les principes du contrat, de la responsabilité civile, de la protection des données et les appliquent à leur niveau de conduite;
- décrivent l'importance de la comptabilité d'exploitation et financière en tant qu'instruments de conduite;
- établissent le budget de leur unité de conduite et rendent compte de manière différenciée du respect de ce budget à leur niveau de conduite;

- interprètent les indicateurs organisationnels concernant leur niveau de conduite;
- établissent pour leur domaine d'activité des offres calculées de manière compréhensible et prennent des décisions basées sur ces dernières.

Durée d'apprentissage recommandée 120 heures

(contient l'enseignement présentiel comme l'autoformation autonome et accompagnée)

Reconnaissance La reconnaissance est accordée par l'Association Suisse pour la Formation des Cadres ASFC dans le cadre de la procédure de qualification menant au Brevet fédéral de spécialiste de la conduite.

Validité 5 ans à partir de l'attestation de compétence
pour l'admission à l'examen professionnel fédéral

Remarques Pour l'attestation de compétence, ce sont les Directives sur les examens modulaires et l'octroi des attestations de modules propres à la formation des cadres SVF-ASFC qui font foi.